




# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 3 / 0 7 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 2 2 / 0 8 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7174

## 1 Intitulé du projet

Le projet Le Soleil Levant porte sur l'aménagement d'une parcelle agricole avec 22 trackers solaires bi-axes et bi-faces pour une puissance totale installée de 497 kWc.

Le projet LE SOLEIL LEVANT est porté par l'exploitant agricole M. BOUCHONNEAU et OKWIND. L'annexe 1 obligatoire de la demande d'examen cas par cas indiquent les informations nominatives relatives à l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

OKWind

Raison sociale

N° SIRET

5 1 1 8 8 8 0 2 6 0 0 0 4 0

Type de société (SA, SCI...)

SASU

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

MAURICE

Prénom(s)

Louis

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. b) Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc.	Dans le cadre du projet, l'installation de 22 trackers photovoltaïques de 22,6 kWc aura une puissance totale de 497 kWc.

#### 3.1 Le projet a-t-il fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet a-t-il fait l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'installation de 22 trackers photovoltaïques de 22,6 kWc sur la commune de Saint-Christophe-du-Bois, soit une puissance totale de 497 kWc. Cet aménagement s'étendra sur une partie d'une parcelle agricole d'environ 7 ha. La surface de projet est estimée à environ 3 ha.

Le projet sera implanté sur l'exploitation agricole de Monsieur Bouchonneau situé au lieu-dit La Garenne au sud de la commune de St Christophe du Bois (2800 habitants) dans le département du Maine-et-Loire (49). Le site s'inscrit dans un paysage rural associant prairies et cultures à proximité de la commune de Mortagne-sur-Sèvre (6 050 habitants) situé dans le département limitrophe de la Vendée.

Le projet prévoit la création d'un nouveau poste de livraison dédié raccordé au réseau public haute tension. Le raccordement électrique des trackers est envisagé sur ce poste de livraison qui sera implanté sur la parcelle d'aménagement du projet en limite de propriété (cf. Annexe 8.3. Mémoire en réponse). Une liaison souterraine est envisagée entre le poste de livraison et la ligne HTA passant au sud-ouest du projet.

Ce type de raccordement envisagé n'aura pas d'incidence potentielle sur l'environnement car une très faible distance de ligne souterraine est envisagée. Cette hypothèse de raccordement sera confirmée avec la demande de raccordement ENEDIS.

Le projet est décrit de manière plus complète dans la notice en annexe 8.2.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet répond aux objectifs de la transition énergétique, pour cela le développement d'un mix énergétique renouvelable est essentiel au niveau des territoires. La Région Pays de la Loire à l'objectif ambitieux de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. Dans ce contexte, la Région Pays de la Loire et l'ADEME lancent un appel à projets Energies Renouvelables et Réseaux « Technologies et démarches novatrices » pour soutenir le développement de solutions innovantes relatives à la gestion intelligente des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R).

Situé sur la commune de St Christophe du Bois dans le Maine-et-Loire, le projet agrivoltaïque 100% décarboné en PPA « Le Soleil Levant » est présenté dans le cadre de cet appel à projet.

Porté par Monsieur Olivier Bouchonneau, éleveur porcin pionnier dans le développement d'énergies renouvelables et Groupe OKWIND, ce projet répond à plusieurs enjeux d'avenir :

- L'accès à une énergie renouvelable compétitive, locale et totalement décarbonée en milieu diffus ;
- Le développement de nouvelles boucles énergétiques locales innovantes et vertueuses ;
- La souveraineté alimentaire nationale au bénéfice des exploitants agricoles à travers le caractère agrivoltaïque du projet.

Le projet est décrit de manière plus complète dans la notice en annexe 8.2.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comprend plusieurs étapes :

- Préparation en amont du chantier. La plupart des éléments des trackers est préparée en amont du chantier en atelier au siège OKWIND à Torcé (Préparation tête du tracker, poutre, palette composants électriques, supports onduleurs, rails, mâts, ferrailage, armoires électriques).
- Protection et balisage du site (Réalisation du génie civil incluant fondation béton et tranchées, assemblage mécanique au sol, grutage, raccordement électrique).
- Réalisation du génie civil partie tracker et partie poste de transformation. Les études de sol pour les projets agrivoltaïques en PPA sont en cours de réalisation. En fonction du type de sol, OKWind s'engage sur la solution d'ancrage la moins impactante pour le sol, soit avec des solutions utilisant des micropieux d'environ 9 m ancrés dans un massif béton allégé ou dans l'idéal une solution d'ancrage sur pieux uniquement. Les opérations de réalisation de la tranchée, de pose du câble et de remblaiement se dérouleront de façon simultanée : les trancheuses utilisées permettent de creuser et déposer le câble en fond de tranchée de façon continue et très rapide. Le remblaiement est effectué manuellement immédiatement après le passage de la machine.
- Réception et préparation du site. A la réception du génie civil, il sera procédé entre autres à la vérification de la planéité des tiges d'ancrage et de la mise à la terre.
- Réalisation du montage mécanique du tracker et grutage. Le grutage sera possible soit depuis le chemin d'accès à la zone de montage, soit depuis la route. La deuxième solution impliquera de rédiger un arrêté pour occupation de la voirie.
- Réalisation du raccordement électrique du tracker et plantation de haies bocagères. Une entreprise paysagère sera chargée des plantations, avec des essences arbustives locales. A compter de la réception de l'autorisation d'urbanisme, le chantier s'étale sur minimum 6 mois selon le planning prévisionnel.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet consiste en l'implantation de 22 trackers OKWIND, modèle TREA 40 000, d'une puissance unitaire de 22,6 kWc. Cette technologie a été choisie pour son caractère très productif et son empreinte au sol très faible permettant un maintien de l'usage agricole.

Cet aménagement s'étendra sur une partie de la parcelle agricole sur une superficie d'environ 3 ha. Les trackers seront répartis sur la partie supérieure et inférieure de la parcelle pour apporter de l'ombre aux animaux pâturants sur les différentes zones concernées. L'installation a été désignée dans le respect du cahier des charges agrivoltaïsme d'OKWIND afin de rendre possible la fauche de l'herbe par les faucheuses de 12 m de large.

L'implantation respectera une distance de 30 m entre les alignements de trackers (de mât à mât) dans le sens de travail de la parcelle, ces derniers suivront une orientation Nord-Est/Sud-Ouest. Cette distance entre tracker permet d'exclure tout risque d'ombrage entre trackers aux périodes les plus productives de la journée et permet de conserver 30 m de largeur de travail pour l'agriculteur ce qui garantit le passage de tous types d'engin ou d'outils agricoles. Les câbles électriques seront enterrés à minimum 60 cm de profondeur afin de pouvoir conserver un travail du sol en profondeur si l'agriculteur le pratique.

La durée de vie du système global est évaluée à plus de 30 ans, durée de vie alignée sur la garantie des panneaux solaires (garantis avec un rendement de 87,4 % à 30 ans).

L'installation est facilement et rapidement démontable. La principale contrainte reste la logistique. En effet, le retrait des solutions d'ancrage et le démontage des structures porteuses requerront l'intervention d'une grue et d'une nacelle. La parcelle récupère ensuite son état initial une fois le trou des ancrages des pieux rebouchés.

Le projet est décrit de manière plus complète dans la notice en annexe.

## 4.4 Quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration préalable de travaux auprès de la mairie

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de la parcelle agricole	7 ha
Surface du projet	3 ha
Nombre de trackers photovoltaïques	22
Puissance de production par tracker	22,6 kWc
Production d'énergie estimée du projet	921 MWh/an

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   " W Lat. :   °   ,   " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Saint-Christophe-du-Bois, approuvé le 14/09/2015. Le projet est situé en zone A (agricole).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche est située à environ 2,5 km au sud-ouest du projet. Il s'agit de la vallée des Amourettes, de la Tour et de la Caillette. La ZNIEFF de type II la plus proche est située à environ 1 km au sud-ouest du projet. Il s'agit des collines vendéennes, vallée de la Sèvre Nantaise.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de biotope la plus proche est située à environ 6 km au nord-ouest du projet. Il s'agit de l'étang du Pavillon.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parmi ces sites, le PNR Loire-Anjou-Touraine est le plus proche du projet, il est localisé à environ 45 km au nord-est de celui-ci.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Maine-et-Loire a été approuvé, il concerne la RN249 localisée à environ 5 km au nord-est du site de projet et l'A87 localisée à environ 2,5 km au sud-est du site de projet. Le PPBE de la communauté d'agglomération de Cholet est en cours d'élaboration.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site patrimonial remarquable le plus proche est celui de Cholet, il s'agissait à l'époque d'une ZPPAUP. Le SPR est localisé à environ 3 km du site de projet. Le site de projet est situé dans une Zone de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA). L'arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (n°408) a un seuil à 10 000 m².
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la prélocalisation des zones humides de l'Agence Loire-Bretagne, de 2008, le site de projet n'est pas considéré comme une zone humide. La parcelle est actuellement cultivée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Christophe-du-Bois est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondations Val de Moine, approuvé le 15/10/2008. Le site du projet se trouve en dehors du zonage réglementaire qui concerne uniquement le nord de la commune.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est concerné par aucun site ou sol potentiellement pollué. Les plus proches sont situés le long de la rue de l'Industrie, dans la zone d'activités à environ 250 m à l'ouest du site de projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet est situé dans le Périmètre de Protection Éloigné (PPE) du captage d'eau du barrage des Trois Rivières sur la commune du Longeron, dans le département de Maine-et-Loire, à environ 9 km à l'ouest du site de projet. Le PPE englobe la partie du bassin versant de la Sèvre Nantaise en amont du barrage du Longeron. Sa superficie est de 757 km².
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est situé à environ 16 km au nord-ouest du site de projet. Il s'agit du Domaine du Roseray.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 35 km à l'est du projet. Il s'agit du site Natura 2000 Directive Habitats "Vallée de l'Argenton".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est situé à environ 7 km au sud-est du site de projet. Il s'agit du Château de la Faucille et de son parc.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne pas de prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En fonction du type de sol, OKWind s'engage sur la solution d'ancrage la moins impactante pour le sol, soit avec des solutions utilisant des micropieux d'environ 9 m ancrés dans un massif béton allégé ou dans l'idéal une solution d'ancrage sur pieux uniquement. La solution qui sera privilégiée a pour prévision de ne pas modifier les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres végétales situées dans l'emprise au sol des trackers pourront être conservées et mises en dépôt en vue de leur réemploi sur l'espace agricole, même si le volume de terre extrait peut être considéré comme globalement faible, au vu de la taille de la parcelle agricole.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les travaux entraîneront l'apport de matériaux de tous types nécessaires à la mise en place des trackers photovoltaïques : tête du tracker, poutre, palette composants électriques, supports onduleurs, rails, mâts, ferrailage, etc. Quand cela est nécessaire, des ressources naturelles du sol ou du sous-sol seront utilisées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Milieu naturel	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau d'électricité ENEDIS haute tension à travers la création d'un nouveau point de livraison dédié et la totalité de l'énergie produite sera injectée sur le réseau et vendue à un consommateur local signataire du PPA. Le projet va contribuer à renforcer le réseau énergétique en circuit-court sur la zone. Les câbles électriques seront enterrés à minimum 60 cm de profondeur afin de pouvoir conserver un travail du sol en profondeur si l'agriculteur le pratique.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce point est abordé de manière plus complète dans la notice en annexe 8.2. Concernant le point spécifique du raccordement, le raccordement au réseau électrique (liaison vers le départ haute tension) sera enterré afin d'éviter le risque d'électrocution de l'avifaune et de diminuer l'impact paysager. Les tranchées seront réalisées, dans la mesure du possible, le long des chemins afin de minimiser l'impact sur la végétation. (voir annexe 8.3)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera implanté sur une parcelle agricole d'une superficie de 7 ha de faible qualité agronomique, utilisée en pâturage, pour la fauche d'herbe et le fourrage L'emprise au sol artificialisée pour l'installation des trackers (fondations) sera de 138 m <sup>2</sup> soit 0,2% de la parcelle ou 0,43% si l'on considère uniquement la zone agrivoltaïque (3 ha). L'implantation aérée des trackers et leur faible emprise au sol permet un usage de la terre sans contrainte tout en conservant la vocation principale de la parcelle : son usage agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est concernée par un risque sismique modéré.



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires. Les aménagements de trackers photovoltaïques n'ont pas de nature à altérer la santé des riverains de la zone de projet.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, des véhicules chantiers, des véhicules commerciaux / suivi chantier et du matériel dédié au chantier (1 grue, 1 nacelle, 1 chariot télescopique) seront amenés à circuler sur le site de projet. Les travaux sont temporaires, ils durent environ 6 mois. En phase exploitation, seuls quelques déplacements liés à la maintenance seront pratiqués. Globalement, les trafics sont considérés comme négligeables au vu de la faible surface du projet.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet sera source de bruits, dus à l'activité de chantier et notamment la circulation des camions. En phase exploitation, le projet n'est pas à l'origine de nuisances sonores. Le projet est concerné par les nuisances sonores des véhicules circulant sur les voies attenantes au projet et par la circulation des engins agricoles. Globalement, le projet est concerné par les nuisances sonores, puisqu'il est situé ) proximité d'une zone d'activités et d'un SUPER U.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet peut être source de nuisances olfactives ponctuelles, générées notamment par les engins de chantier. En phase exploitation, le projet n'est pas à l'origine de nuisances olfactives. Globalement, le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas à l'origine de vibrations. Il n'est pas concerné non plus par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les activités seront diurnes. Aucune émission lumineuse ne sera émise. En phase exploitation, le projet n'est pas à l'origine d'émissions lumineuses et n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet sera à l'origine d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, dus à l'activité de chantier et notamment des camions. Ces émissions sont négligeables. En phase exploitation, les trackers photovoltaïques n'émettent pas de rejets dans l'air. Au contraire, ils contribuent à produire de l'énergie renouvelable et donc baisser les émissions de gaz à effet de serre. De plus, des haies bocagères seront plantées pour compenser l'empreinte carbone des trackers photovoltaïques.
Emmissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet sera à l'origine d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, dus à l'activité de chantier et notamment des camions. Ces émissions sont négligeables. En phase exploitation, les trackers photovoltaïques n'émettent pas de rejets dans l'air. Au contraire, ils contribuent à produire de l'énergie renouvelable et donc baisser les émissions de gaz à effet de serre. De plus, des haies bocagères seront plantées pour compenser l'empreinte carbone des trackers photovoltaïques.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise au sol artificialisée pour l'installation des trackers (fondations) sera de 138 m <sup>2</sup> soit 0,2% de la parcelle ou 0,43% si l'on considère uniquement la zone agrivoltaïque (3 ha). Globalement, les eaux s'infiltreront sur la parcelle agricole ou ruisselleront vers le nord ou le sud de la parcelle, comme c'est le cas aujourd'hui. Les trackers ayant un système biaxe, l'eau qui ruissellera sur les panneaux ne s'écoulera pas au même endroit à chaque fois, empêchant l'eau de stagner sur la parcelle. Le projet n'engendrera pas de rejets liquides.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, une benne DIB de 20 m <sup>3</sup> sera mise en place sur site par un prestataire. A l'issue du tri, 35% des déchets partent en valorisation matières 65% en valorisation énergétique (incinération, enfouissement), ce qui évite d'utiliser d'autres ressources d'origine fossiles. En phase exploitation, aucun déchet n'est généré. En phase démantèlement, les panneaux solaires seront recyclés par l'organisme PV Cycle. Les différents composants des trackers seront envoyés et revalorisés dans leurs filières de recyclage respectives.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce point est abordé de manière plus complète dans la notice en annexe 8.2.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie de la parcelle où seront implantés les trackers conservera son usage initial (pâturage, production de fourrage) mais permettra un deuxième usage avec la production d'énergie renouvelable. L'emprise au sol artificialisée pour l'installation des trackers (fondations) sera de 138 m <sup>2</sup> soit 0,2% de la parcelle ou 0,43% si l'on considère uniquement la zone agrivoltaïque (3 ha).

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.3 bis Description des principaux résultats issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet Le Soleil Levant porte sur l'aménagement d'une parcelle agricole avec 22 trackers solaires bi-axes et bi-faces pour une puissance totale installée de 497 kWc. Il propose un modèle alternatif de valorisation de l'énergie produite localement avec la vente de la totalité de l'énergie en gré-à-gré via un contrat d'achat d'énergie (PPA " Power Purchase Agreement") signé entre le producteur et des consommateurs locaux. L'empreinte carbone du projet sera intégralement compensée grâce à la plantation de haies bocagères autour du projet permettant son intégration paysagère et environnementale optimale à l'échelle du territoire. Cette intégration assurera également un effet positif sur la biodiversité et le bien-être animal via l'effet brise-vent et l'ombrage apporté sur les parcelles.

L'implantation respectera une distance de 30 m entre les alignements de trackers (de mât à mât) dans le sens de travail de la parcelle, ces derniers suivront une orientation Nord-Est/Sud-Ouest. Cette distance entre tracker permet d'exclure tout risque d'ombrage entre trackers aux périodes les plus productives de la journée et permet de conserver 30 m de largeur de travail pour l'agriculteur ce qui garantit le passage de tous types d'engin ou d'outils agricoles. Les câbles électriques seront enterrés à minimum 60 cm de profondeur afin de pouvoir conserver un travail du sol en profondeur si l'agriculteur le pratique.

Le projet est présenté et illustré de manière plus complète dans la notice en annexe 8.2. Un mémoire en réponse a également été rédigé, il est présenté en annexe 8.3.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en l'implantation de 22 trackers OKWIND, modèle TREA 40 000, d'une puissance unitaire de 22,6 kWc, choisis pour leur caractère très productif et leur empreinte au sol très faible permettant un maintien de l'usage agricole. L'emprise au sol artificialisée pour les trackers (fondations) sera de 138m<sup>2</sup> soit 0,2% de la parcelle ou 0,43% si l'on considère uniquement la zone agrivoltaïque (3 ha). L'empreinte carbone du projet sera intégralement compensée grâce à la plantation de haies bocagères autour du projet permettant son intégration paysagère et environnementale optimale à l'échelle du territoire. Cette intégration assurera également un effet positif sur la biodiversité et le bien-être animal via l'effet brise-vent et l'ombrage apporté sur les parcelles. Ainsi, grâce à la mise en place de ces mesures et à un choix optimal de trackers photovoltaïques, permettant un maintien de l'usage agricole, le projet n'aura pas d'impact voire aura un impact environnemental positif.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé.	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau.	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	8.2 Notice de présentation du terrain et du projet prévu - BOUCHONNEAU - ST CHRISTOPHE DU BOIS	<input checked="" type="checkbox"/>
2	8.3 Mémoire en réponse - BOUCHONNEAU - ST CHRISTOPHE DU BOIS	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MAURICE

Prénom Louis

Qualité du signataire Président Directeur Général

À Torcy

Fait le 09/08/2023

Signature du (des) demandeur(s)

Signature du (des) demandeur(s)